les amis de l'étang-la-ville

Comité de Défense et de Protection Stagnovillois

C.D.P.S.

Bulletin N°135 - Octobre 2026



SOMMAIRE

Page 1
Editorial

Page 2 et 3
Village artistique

Page 3, 4 et 5
PLU et habitabilité

Page 7
Projet contesté

Page 7-8
Activités Culturelles

Ce bulletin a été préparé par

Directeur de la publication et Rédacteur en chef : Richard Thoma

Textes : Richard Thoma, Hugues Montmayeur, Daniel Clert, Viviane de Clippele, Jean-Jacques Lacheteau, Janine Thoma, Laurent Masson

Photographies et illustrations : Richard Thoma, Viviane de Clippele

Maquette et mise en pages:
R. Thoma
Tél: 06 60 58 58 80

Impression : M.I.M.M.
01 39 58 73 04

ISSN 0153-7903 (Imprimé)

6 ANS déjà...

Projet OAP4 (*Terrain de tennis de la Garderie*)

Le PLU de 2019 a semé les graines de la discorde en augmentant le nombre de logements prévus de 15 à 25, en dépit de l'opposition des riverains et des associations environnementales. Ce projet surdimensionné a obtenu un permis de construire le 29 mai 2020, entre les 2 tours des élections municipales. Domnis a modifié le projet à la marge et obtenu un permis modificatif le 3 mai 2021, suite au recours judiciaire de riverains et de l'association. Pour obtenir ces permis, Domnis a fait réaliser une étude du terrain - discutable - non remise en cause par la Mairie - et qui se révélera fausse, niant la présence d'une zone humide sur ce terrain. Nos recours au tribunal administratif, puis au Conseil d'Etat n'ont pas été entendus.





D'autres associations environnementales ont obtenu, du Tribunal, le 23 mai 2023 une expertise judicaire du terrain. Le rapport de l'expert judiciaire remis le 16 mai 2025 démontre l'**existence d'une zone humide** le long du ru, mais surtout la présence de salamandres tachetées, **espèce menacée et protégée**, sur tout le terrain. Cette espèce s'installe dans des espaces abrités du terrain, comme dessous le tennis sur pilotis, et les femelles ne retournent vers l'eau que pour y déposer leurs larves.

La préfecture a alors autorisé Domnis à démarrer les travaux sans avoir à demander une dérogation pour les espèces protégées. Les mesures de protection proposées par Domnis sont inadaptées et insuffisantes. Elles ne protégent pas la zone humide de son assèchement ni l'habitat des salamandres sur tout le terrain.

Qu'apprend-on lors de la réunion d'information du 30 septembre 2026 ? Domnis indique que ce recours n'est pas suspensif et donc qu'ils vont démarrer les travaux à partir du 15 octobre 2026 !

Or le projet va ravager le terrain et l'assécher avec l'excavation et le drainage de 800 m2 sur une profondeur de 4,1m, largement sous le niveau du ru et de la nappe phréatique, pour construire des parkings souterrains. De plus, le système de drainage empêchera définitivement la circulation des eaux sous le terrain. Que va-t-il advenir de la zone humide et des salamandres tachetées?

Quel mépris de l'environnement ! Et la mairie laisse faire...

Village artistique

Auvers sur Oise profite de la renommée de Vincent Van Gogh. Barbizon de celle des pré-impressionnistes. L'Etang n'est ni Auvers ni Barbizon, mais il y a eu ici une tradition artistique riche et variée de peintres, de sculpteurs, d'écrivains et de musiciens.
Nous apprécions l'initiative de l'Office du Tourisme intercommunal qui a publié un plan de cheminement pédestre pour découvrir les lieux remarquables de l'Etang.

Ker-Xavier Roussel (1867–1944) est probablement le peintre le plus connu mais son beau-frère, **Édouard Vuillard** (1868– 1940) et son ami, Pierre Bonnard (1867–1947) qui avait son atelier à Montval étaient de fréquents visiteurs. Maurice Denis, bien que Saint-Germanois, avait des liens étroits avec l'Etang.



Le travail en commun associé à des expositions a contribué au resserrement des liens entre Roussel et Vuillard, en transformant leur camaraderie de jeunesse en véritable amitié. Maillol, qui avait son atelier à Marly, était aussi un fréquent visiteur.
Le mouvement **Nabi** y a amené d'autres artistes connus comme **Paul Sérusier** (1864–1927), **Paul Ranson** (1861–1909), **Henri-Gabriel Ibels**, **Auguste Cazalis**, et **Georges Lacombe** (1868–1916), le « nabi sculpteur », ainsi que des artistes étrangers comme le néerlandais Jan Verkade, le danois Mogens Ballin, le suisse Félix Vallotton et le hongrois Jozsef Rippl-Ronai. Ils ont tous fréquentè l'Étang-la-Ville, attirés par la présence de Roussel.



Né à la fin du XIXe siècle, **Henri Laurens (1885-1954),** sculpteur cubiste, est décrit comme un artiste discret et silencieux. Henri Laurens créa un langage résolument moderne en s'inspirant des productions préhistoriques, crétoises, africaines...Une expo-conférence sur Henri Laurens a eu lieu lors des journées du Patrimoine.



Miklós Dallos (février 1922– janvier 2008) est un sculpteur de marbre et de bronze d'origine hongroise, né à Bátor.
Après l'Ecole des Arts Décoratifs de Budapest, celle de Paris, où il est arrivé en 1949.
Il était domicilié au 27 rue Jean Mermoz avec son épouse Mary, elle-même céramiste. Miklos était un sculpteur de renom international qui résidait et travaillait dans le village. Il exposa aux États-Unis et fut souvent présenté dans les expositions du Musée Rodin. Il est mort à St Germain-en-Laye.

Jean-Baptiste Gustave Deloye (1838–1899) est un sculpteur et médailleur français, né à Sedan. Son lien avec l'Étang-la-Ville est attesté de façon très concrète. Il décéda à Paris en février 1899 mais fut inhumé à l'Étang-la-Ville. Il a fait don d'un haut-relief en albâtre du 17è siècle qui est conservé dans l'église Sainte Anne.

Jean Bouchéty, musicien et chef d'orchestre, né à l'Etang (1920–2006) est un enfant du village. Musicien, contrebassiste, compositeur et chef d'orchestre, il a non seulement composé plusieurs musiques de films mais son orchestre a régulièrement accompagné Hugues Auffray et Serge Gainsbourg.

Des écrivains ont aussi posé leurs valises dans notre village.
Jean Rousselot (1913–2004) — poète et écrivain. Il a vécu à l'Étang-la-Ville depuis 1955 jusqu'à à sa mort. Grand Prix de l'Académie française et de la Ville de Paris, président de la Société des Gens de Lettres, chevalier de la Légion d'honneur, il est l'une des grandes voix de la poésie française du XXe siècle.



Évelyne Bloch-Dano (1948–) s'est installée à l'Étang-la-Ville dans les années 1990. Elle est surtout connue pour ses biographies littéraires, mais pas uniquement, qui remportent un grand succès.
Membre du jury du Prix Femina, elle fournit généreusement la bibliothèque du Parc Fonton de publications récentes .
Ne manquez pas cette rencontre littéraire du **12 décembre 2026** que nous organisons avec la Bibliothèque du Parc Fonton.

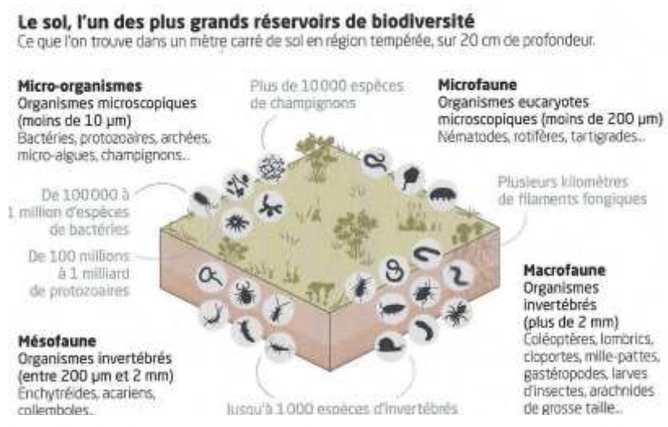
Et «last but not least», **Johnny Hallyday** (1943–2017) En 1982, Johnny Hallyday et **Nathalie Baye** s'offrirent une très belle maison à l'Étang-la-Ville, où ils résidèrent jusqu'en 1986.

Et maintenant ?
Au XXIème siècle, la tradition artistique de l'Etang la Ville se poursuit. Cette richesse a permis d'organiser depuis plus de 50 ans, chaque année en novembre, un **Salon des Arts** et depuis 17 ans au mois de juin, les **Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes**.
Certains de nos artistes stagnovillois ont acquis une notoriété internationale.

PLU, Habitabilité et biodiversité

Habitabilité : un «nouveau» concept

La période de canicule que nous venons de subir est une des conséquences des dérèglements climatiques, qui s'aggravent par l'accumulation des agressions contre l'**habitabilité**. La sécheresse, ce n'est plus seulement une histoire de rivières sans eau, de pelouses jaunies, d'arbres desséchés ou d'incendies dramatiques : c'est un rappel que notre survie dépend de l'habitabilité de la planète.
L'essai publié par Baptiste Morizot et Laurent Neyret défend l'idée que, pour protéger durablement la liberté et la dignité humaines, le droit doit d'abord protéger la condition qui les rend possibles : un monde habitable. D'où le terme « **habitabilité** » — non pas simplement « écologie » ou « protection de l'environnement », mais la reconnaissance que toutes les formes de vie sont **interdépendantes**. Le droit protège ce qu'il **nomme** (liberté, égalité, dignité), mais n'a pas encore nommé la condition qui rend ces droits possibles.



La menace ne vise pas seulement les humains, mais les conditions mêmes de la vie sur Terre.
Une terre inhabitable rend impossible des vies humaines dignes Le droit de l'environnement reste trop technique pour répondre à cette crise de fond.
C'est un rappel pour la prise de conscience que notre survie dépend de l'habitabilité de la planète.
Quel est le lien avec la révision du PLU ?
Beaucoup de choses. Les deux tiers du territoire de l'Étang-la-Ville sont occupés par la forêt de Marly.
Il suffisait de s'y promener fin août pour constater combien les arbres avaient souffert. Les espaces verts, les rus et les zones humides ont eux aussi été impactés — or la protection des zones humides est aujourd'hui reconnue comme essentielle à l'équilibre de la nature. (Rfr Commissariat Général au Développement Durable - 14 oct 2026)
Ces effets touchent aussi tout le vivant : oiseaux, abeilles, chauves-souris, et tout ce qui, dans le sol, conditionne ce qu'il y a au-dessus et en-dessous. Ceci démontre l'**interdépendance** entre nous, les humains et la nature qui nous soutient.

Pour ceux qui souhaiteraient approfondir ces questions :
« **Liberté, Dignité, Habitabilité** » par Baptiste Morizot et Laurent Neyret. Tracts, Gallimard
« **La Biodiversité en infographies** » par Tatiana Giraud, Editions Tana

La révision du PLU : ce que nous demandons

Nous saluons le lancement par la mairie de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 26 mai, et notre association a confirmé son intérêt à être consultée pour son élaboration.
Cette révision est rendue obligatoire pour la mise en conformité du PLU avec le Schéma Directeur Régional Ile de France (SDRIF-e) voté en 2025. Elle doit être finalisée à l'été 2028.
Le SDRIF-e impose : un objectif de 25% de logements sociaux, une densification de logements de 15% (pas nécessairement sociaux), et définit les zones prioritaires de développement dans un rayon de 2km autour de chacune des gares de l'Etang-la-Ville.
Autrement dit une vigilance s'impose pour suivre l'évolution de cette révision.
Nos attentes sont importantes, ne serait-ce que pour la prise en compte de l'arrêté préfectoral de 2012, corrigeant l'interprétation de la définition des SUC (Section Urbaine Constituée), qui encadre l'inconstructibilité dans une bande de 50 m autour de la forêt de Marly. Le PLU actuel n'affiche pas la bonne définition du SUC : l'arrêté précise que la détermination se fait aux angles des bâtiments et non à la parcelle afin de protéger la lisière de la forêt et les EBC!
Nous avons lancé en septembre 2023 un recours contre le PLU actuel et contre 2 permis de construire illégaux octroyés sur cette base ; le recours est toujours en vigueur. Pour mémoire; dans le bulletin No 134 de décembre 2025 nous avions listé nos requêtes principales. **(QR Code 134)**

L'ABC, une aide majeure à la décision

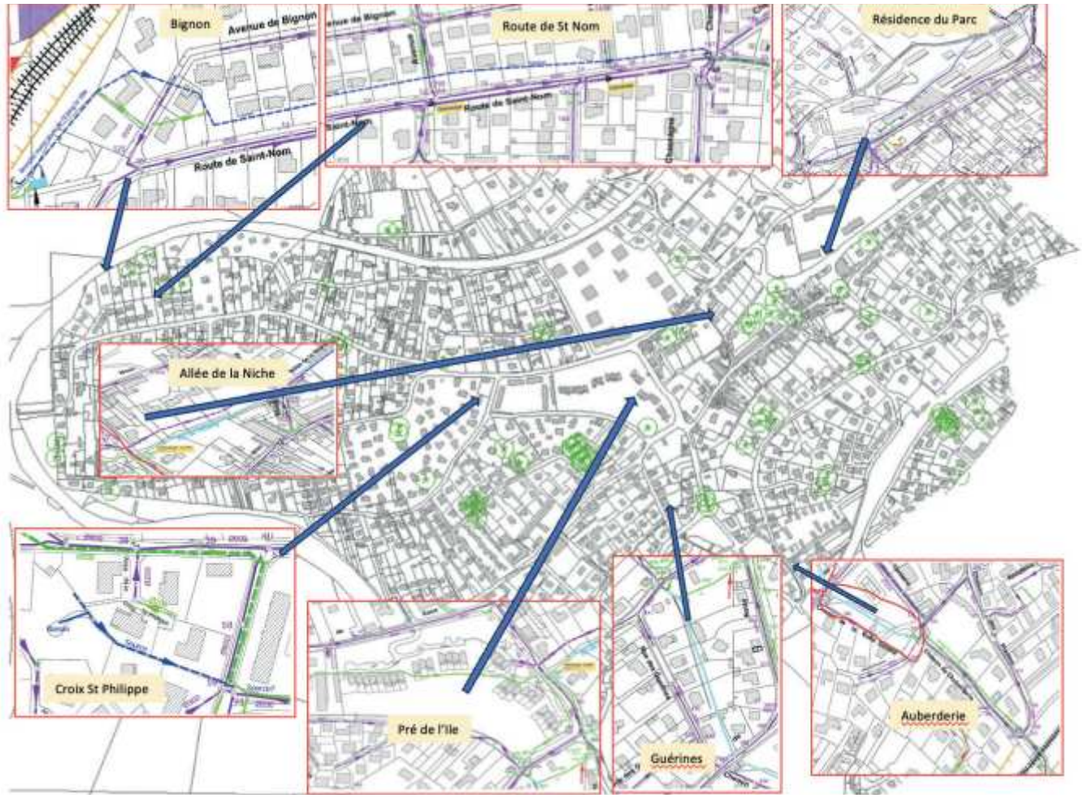
C'est pourquoi nous insistons depuis plusieurs années pour que soit réalisé un **ABC** (Atlas de la Biodiversité Communale). Un ABC vise à identifier, cartographier et comprendre les enjeux de biodiversité afin d'aider les élus à prendre des décisions éclairées pour sa protection au travers du PLU (voir l'article détaillé sur l'ABC dans le bulletin 134). Une fois les enjeux identifiés, il convient de les intégrer dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire, c'est-à-dire dans le prochain PLU.
Cet ABC avait été annoncé par la mairie en avril 2021 mais n'avait pas été réalisé au cours de la mandature précédente. La mairie a annoncé son relancement en septembre 2026 pour l'Etang la Ville dans le cadre d'un projet de la Communauté d'Agglomération. Son élaboration devrait durer un an. Un expert sera nommé pour inventorier les terrains communaux, mais la contribution des habitants — en indiquant la faune et la flore présentes sur leur terrain — sera précieuse pour compléter cette analyse. Cet ABC devra aussi confirmer les zones humides et les EBC.
Merci de fournir vos contributions directement à la mairie en mettant l'association en copie, ou à l'association qui les transmettra à la mairie. Espérons que les résultats arrivent à temps pour être pris en compte dans l'élaboration du PLU.

L'importance des Espaces boisés et des zones humides

Autre sujet important : la protection des espaces boisés. Un Espace Boisé Classé (EBC) est une zone boisée (forêt, parc, bois, arbre, haie, etc.) protégée par un classement spécifique dans un document d'urbanisme, PLU ou POS. Ce sujet a aussi été largement abordé dans le Bulletin N°134. L'expertise judiciaire de l'OAP 4 est déjà un bon exemple.
Les zones humides sont un élément important dans le maintien des équilibres environnementaux : « ***Les zones humides doivent être protégées dans notre PLU par un classement en zone naturelle (zone N) et par la création d'un sous-zonage spécifique (Nzh) pour bloquer leur constructibilité et protéger leur intérêt écologique*** ».
Le règlement devra interdire leur assèchement, remblai ou imperméabilisation, et inciter à leur mise en valeur.
L'article L.151-23 du Code de l'urbanisme permet au règlement du PLU d'« identifier et localiser » des éléments de paysage et de « délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique », notamment pour préserver, maintenir ou remettre en état les continuités écologiques, et de définir les prescriptions nécessaires à leur préservation.
Nous espérons pouvoir discuter avec la Mairie de nos autres propositions et attendons avec impatience les prochaines réunions de concertation.

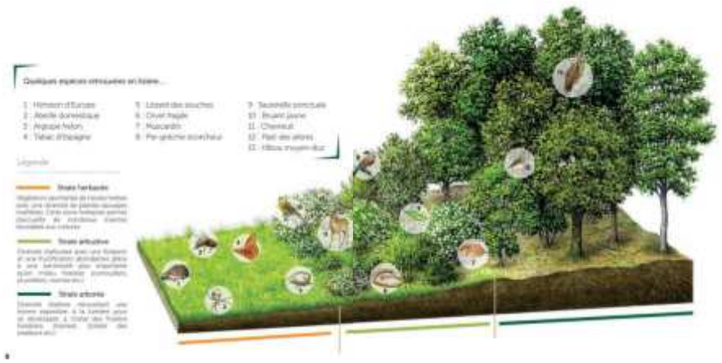
Les rus de l'Etang

Notre village, niché au pied de la forêt de Marly qui l'entoure, pourrait bénéficier de toute la richesse écologique et de l'effet rafraîchissant de plusieurs ruisseaux, que l'on appelle des « rus », ainsi que de multiples résurgences dues à la présence ici ou là d'un sous-sol argileux.
Les deux principaux « rus » sont ceux du « Val de Cruye » , qui collecte les eaux de forêt côté Sud (Noisy le Roi), et qui rejoint au Pré de l'Ile le « Ru de l'Etang » , qui collecte les eaux de forêt, côté Ouest (St-Nom).
Jusqu'à une époque récente, ces ruisseaux s'écoulaient à ciel ouvert, entretenant étangs et prairies marécageuses, qui ont donné son nom à notre village.



Avec l'urbanisation apparue dans les années 1960, les constructions pavillonnaires se sont établies jusque dans le lit de ces petits ruisseaux, que l'on a corsetés dans des busages souterrains. Aujourd'hui, nos rus n'apparaissent à l'air libre que sur seulement 20% environ de leur linéaire.
Le SMSO (Syndicat Mixte Seine Ouest), agissant pour le compte de la CASGBS (Communauté d'Agglomération St Germain Boucle de Seine) a récemment conduit une étude visant à la mise en valeur écologique des rus de l'Etang-la-Ville, incluant la mise à l'air libre de certaines portions.
A ce stade de l'étude, ces propositions, bien que financées entièrement par le SMSO, n'ont pas rencontré d'écho favorable auprès des propriétaires riverains concernés, publics ou privés.
C'est dommage, car la création de petites zones de végétation aquatique, voire arborées, de fraîcheur en période de canicule, disséminées ici ou là en bordure de nos trottoirs, contribuerait à maintenir la fraîcheur l'été et serait appréciée de tous.
Aujourd'hui, avec la révision du PLU en préparation, il est indispensable de prendre en compte ces éléments et de protéger l'emplacement et les environs immédiats de nos rus de toute construction ou aménagement urbain, afin de ménager le futur, et préserver une éventuelle réouverture et mise en valeur écologique de ce patrimoine.
Un article plus détaillé est disponible sur le site web des Amis de l'Etang.

L'importance des lisières



D'importantes réformes administratives viendront impacter notre commune à moyen et long terme : la révision du PLU relative à sa mise en conformité avec le nouveau SDRIF-e, et le classement de la forêt de Marly. Ces deux procédures ne seront pas sans conséquences sur les orientations futures de la commune en matière d'environnement, de biodiversité et d'urbanisme. Le contexte de réchauffement global accroissent les risques pour la biodiversité et la forêt — comme l'ont montré les incendies généralisés de l'été.
Rappelons que l'Étang-la-Ville possède une « frontière » de l'ordre de 9 km avec la forêt de Marly, à travers cette forme si particulière de fer à cheval périphérique. Le « détourage » ou limite de la forêt — une étape du classement — aura donc toute son importance pour le village, de même que le maintien des règles de distance (les fameux 50 m) du bâti vis-à-vis de la forêt, le règlement des SUC à proximité des zones boisées, ou encore le gel des EBC.
Dans ce contexte, les zones de transition que constituent les lisières seront exposées et sujettes à enjeu, même si elles sont rarement citées. Pourtant, elles jouent un rôle fondamental souvent ignoré : corridor écologique de transition comportant des ressources inexistantes dans la forêt elle-même, grâce à un étagement graduel de la biodiversité (oiseaux, insectes, mammifères) ; zone de passage pour les animaux, vitale pour la reproduction et la prédation, source alimentaire variée à faible présence humaine.

Notre village est souvent cité pour sa situation exceptionnelle « entre ville et forêt » ; à la lumière de ces quelques lignes, on voit que les enjeux à venir dépassent souvent l'image simpliste que l'on peut avoir de notre rapport à l'environnement. Nous adressons ce message à nos élus afin de les inciter à gérer non pas seulement un ou des documents administratifs nouveaux, mais aussi un manifeste pour l'avenir, qui passe par un respect strict de règles précises respectant le vivant dont ils ont « aussi » la responsabilité.
Une fenêtre de tir se présente, **ne la ratons pas !**

La loi SRU et l'Étang-la-Ville

Deux tiers du territoire de la commune est occupé par la forêt de Marly. La densité sur le tiers restant est de **2300 habitants/km2**. Autant que Versailles ou St Germain en Laye.
Selon la loi SRU nous ne sommes qu'à 10% de logements sociaux au lieu de 25%.
Cela veut donc dire qu'il faudrait construire 430 nouveaux logements sur un territoire contraint.
Cela signifie soit construire une tour d'appartements de 60 étages (on est loin du cadre « ville arborée »), soit construire 2,5 fois l'équivalent du Clos des Vignes.



Dans le premier cas, on crée un clapier, dans le second on n'a pas le foncier disponible! Sauf à raser des quartiers...
La **solution** : demander une **dérogation** à la loi SRU.
Dans une lettre au Préfet du 19 septembre 2022, le Président de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) écrivait que « 75 % du territoire communal est **inconstructible** »!



A cela s'ajoutent des considérations topographiques et de risques liés aux inondations et à la nature argileuse de la commune, qui « réduisent de fait la capacité à construire et à densifier davantage le tissu urbain de la commune, déjà fortement réduit et contraint ». Ces considérations ne mentionnent même pas la voirie, le réseau sanitaire ou l'infrastructure scolaire.
Dans le cadre de la révision du PLU, il est donc impératif que la commune mette tout en œuvre pour obtenir une exemption aux obligations de la loi SRU. En janvier 2025, un décret a **exempté 152 communes de la loi SRU** pour la période triennale 2023-2025 (contre 274 pour la période précédente : les critères se sont durcis), dont **25 communes** au motif de l'inconstructibilité de leur territoire, par arrêté préfectoral.

Pour l'Étang-la-Ville, le Tribunal Administratif de Versailles a reconnu en novembre 2023 que « ***la commune justifie d'une contrainte naturelle particulièrement importante du fait de la présence de la forêt sur deux tiers de son territoire*** ». Obtenir une exemption est donc **possible**
Nous demandons à la mairie de mettre tout en œuvre pour entamer cette procédure.

PROJET DE L'ALLEE DE LA NICHE



Ce projet sur-dimensionné est contesté par les riverains et notre association.Il est aussi décrié par tout le voisinage.
Il est entaché de nombreuses erreurs de conception, de réalisation et de droit.
Il était possible de bâtir un projet plus adapté.
Grâce aux recours, le promoteur a été obligé de déposer un permis de construire modificatif qui ne résoud pas les défauts de ce projet.
Outre les actions en justice, nous avons tenté de sensibiliser les stagnovillois aux graves conséquences de ce projet pour le village.

Nous sommes dans la dernière phase de contestation en ayant déposé un recours auprès du Conseil d'Etat.

Nous ne sommes pas opposés à un projet social de logements pour seniors dont nous reconnaissons le mérite.
Mais pas une bétonisation démesurée avec un bloc massif, sans âme, à un endroit particulièrement sensible.
La ruelle des Marais étant trop étroite, cela nécessitera au traffic du chantier d'utiliser l'allée de la Niche, allée arborée et piétonne! DANGER!

Nos activités culturelles

CYCLE DE CONFERENCES SUR LA FORET

Les Amis de l'Etang-la- ville se sont associés aux Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly et au Mouvement Européen des Yvelines (MEY), pour organiser ce cycle de **trois** conférences afin de vous informer sur les impacts du dérèglement climatique affectant toutes les forêts en Europe,
La première conférence aura lieu le **12 novembre** à St Germain.

INSCRIPTION

LES PORTES OUVERTES



Comme chaque année, nous avons organisé la **18ème édition** des «Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes» stagnovillois.
23 points de découverte. La journée a été particulièrement chaude (canicule). Mais ce fut une belle occasion de rencontrer nos artistes et aussi de redécouvrir le village en se promenant d'un atelier à l'autre.



LE 56ème SALON DES ARTS



Notre 56eme Salon des Arts aura lieu du 6 au 9 novembre 2026 à la salle Diamant de l'Espace Auberderie.
Cette année nous avons reçu 20% de demandes d'exposants additionnels par rapport à l'an dernier.
Une quarantaine d'artistes, peintres, sculpteurs, photographes présenteront leurs oeuvres. Venez donc nombreux.

SALON DES CREATEURS

Il n'y aura malheusement pas de Salon des Créateurs cet automne. Nous réservions traditionnellement un week-end de novembre pour cette manisfestation, occasion pour les visiteurs de trouver quelques cadeaux de bonne qualité pour les fêtes de fin d'année. La mairie a un autre projet... Dommage.

Opération «forêt propre»

Ce 10 octobre a eu lieu, comme chaque année, l'opération «forêt propre». Elle a eu un franc succès, en participation (une cinquantaine de personnes dont la moitié d'enfants) et une récolte impressionnante.





Appel à cotisation

En cette fin d'année, nous vous rappelons de vous mettre à jour de cotisation. Voir notre site web:
www.amis-letanglaville.org

Mentions légales:
Le Comité de Défense et de Protection Stagnovillois (CDPS).
Président : Hugues MONTMAYEUR
Association loi 1901 - 69 rue Jean Mermoz,78620 L'ÉTANG-LA-VILLE
Contact : comite-ca@amis-letanglaville.org
Site web : www.amis-letanglaville.org **ISSN : 0153-7903**
Dépôt légal et date de parution : 8 octobre 2026
Bulletin associatif semestriel tiré à 2200 exemplaires est distribué gratuitement à l'Etang la Ville et alentours